



**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 14 novembre 2024**

Objet : Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'amélioration de la gestion et de l'exploitation du crématorium de la Ville de Bastia

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 8 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 24

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame POLISINI Ivana à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur Don-Petru LUCCIONI ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame MATTEI Mathilde ;
Monsieur FABIANI François à Madame Linda PIPERI ;
Madame FILIPPI Françoise à Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Monsieur PAOLI Jean-François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Réception par le préfet le 21/11/2024
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1411 et suivants et 2223-18-3 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.3124-5 et R.3135-6;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2023/02/OCT/02 en date du 17 octobre 2023 portant approbation de délégation de service public du crématorium de Bastia ;

Vu le contrat de délégation de service public avec la société OGF relatif à l'amélioration de la gestion et de l'exploitation du crématorium de la Ville de Bastia et notamment son article 1.2 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 12 novembre 2024 ;

Considérant que la Ville de Bastia a confié à la société OGF, du 4 novembre 2023 au 31 décembre 2033, l'amélioration et l'exploitation de son crématorium, via un contrat de délégation de service public ;

Considérant qu'afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à la Ville d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, la société OGF s'est engagée à créer une société ad hoc comprenant un objet social exclusivement réservé à l'exécution de la délégation de service public ;

Considérant que OGF a créé la société CREMATORIUM DE BASTIA, société par actions simplifiée au capital social de 37.000€, détenue à 100% par OGF, immatriculée sous le numéro 948 635 842 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dont le siège est situé 6, rue du Général Audran, 92400 Courbevoie ;

Considérant que OGF s'engage :

- à demeurer parfaitement et entièrement solidaire des engagements qui incombent à CREMATORIUM DE BASTIA tout au long de l'exécution du Contrat.
- à mettre à disposition de CREMATORIUM DE BASTIA pendant toute la durée de la délégation de service public l'intégralité des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles dont il a été fait état dans le cadre de la passation du contrat de délégation de service public.

Considérant que la substitution d'OGF par la société CREMATORIUM DE BASTIA s'effectue par voie d'avenant au contrat de délégation de service public.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'amélioration et l'exploitation du crématorium de la Ville de Bastia ci-après annexé.

Article 2:

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/11/2024

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.